

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02487 Numéro SIREN : 387 845 951 Nom ou dénomination : A.D.T. +
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt 8465

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/8465

Déposant :

Nom/dénomination : A.D.T. +

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 387 845 951

N° gestion : 2008 B 02487



Bilan

CERTIFIÉ CONFORME

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	12 571	11 757	814	1 281
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 571	11 757	2 814	3 281
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	48 010		48 010	44 138
Fournisseurs débiteurs	75		75	26
Personnel	122		122	77
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 450		2 450	861
Autres créances	50 257		50 257	2 180
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	290 961		290 961	318 251
Charges constatées d'avance	122		122	120
TOTAL ACTIF CIRCULANT	391 997		391 997	365 653
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	406 568	11 757	394 811	368 934



Bilan

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	40	40
Report à nouveau	31 192	198
Résultat de l'exercice	292 603	230 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	332 220	239 616
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	64	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 961	4 811
Personnel		41 271
Organismes sociaux		43 022
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 528	34 024
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 104	1 023
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	4 336	5 168
Dettes fiscales et sociales	8 968	124 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	599	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	62 592	129 318
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	394 811	368 934

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	982 857	781 393
Autres produits	5	4
Total	982 862	781 397
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	541 745	206 369
Total	541 745	206 369
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	3 620	4 359
Salaires et Traitements	33 641	150 215
Charges sociales	-2 179	78 399
Amortissements et provisions	467	1 109
Autres charges	394	288
Total	35 944	234 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	405 173	340 658
Résultat financier		
RESULTAT COURANT	405 173	340 658
Charges exceptionnelles		213
Résultat exceptionnel		-213
Impôts sur les bénéfices	112 570	109 451
RESULTAT DE L'EXERCICE	292 603	230 994

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe

COGEP.



R2

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.D.T. +

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 394 811 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 292 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 917			8 917
- Matériel de transport	3 654			3 654
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 571			12 571
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 000			2 000
Immobilisations financières	2 000			2 000
ACTIF IMMOBILISE	14 571			14 571

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 977	169		8 145
- Matériel de transport	3 313	298		3 612
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 290	467		11 757
ACTIF IMMOBILISE	11 290	467		11 757

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 103 036 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 000		2 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	48 010	48 010	
Autres	52 904	52 904	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	122	122	
Total	103 036	101 036	2 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 62 592 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 961	52 961		
Dettes fiscales et sociales	8 968	8 968		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	663	663		
Produits constatés d'avance				
Total	62 592	62 592		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	64			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 060
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	4 336
Total	7 396

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	122		
Total	122		

ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 292.603,11 € de la manière suivante :

- A hauteur de 250.000 € à titre de distribution de dividendes aux associés, soit	250.000,00 €
- Le solde, soit 42.603,11 € au compte report à nouveau, soit	42.603,11 €
	=====
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	292.603,11 €

Le dividende unitaire brut distribué est donc de 500 €.

Le paiement des dividendes en numéraire sera effectué au plus tard le 31 mars 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Le montant de la distribution de dividendes, soit 250.000 €, est éligible à l'abattement fiscal de 40 % mentionné à l'article 158 du Code général des impôts ; Toutefois, les associés soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), les Associés personnes morales et les Associés non domiciliés fiscalement en France ne pourront pas bénéficier de cet abattement fiscal de 40 %.
- Il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- Les associés, personnes physiques, qui le souhaitent, pourront opter pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3, 2°, du code général des impôts. Cette option devra être globale c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'associé.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et bénéficiant de l'abattement de 40 %	Revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 %
30.06.2018	200.000 €	4.800 €	195.200 €
30.06.2017	602.500 €	14.460 €	588.040 €
30.06.2016	-	-	-



VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 292.603,11 € de la manière suivante :

- A hauteur de 250.000 € à titre de distribution de dividendes aux associés, soit	250.000,00 €
- Le solde, soit 42.603,11 € au compte report à nouveau, soit	42.603,11 €
	=====
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	292.603,11 €

Le dividende unitaire brut distribué est donc de 500 €.

Le paiement des dividendes en numéraire sera effectué au plus tard le 31 mars 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- Le montant de la distribution de dividendes, soit 250.000 €, est éligible à l'abattement fiscal de 40 % mentionné à l'article 158 du Code général des impôts ; Toutefois, les associés soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), les Associés personnes morales et les Associés non domiciliés fiscalement en France ne pourront pas bénéficier de cet abattement fiscal de 40 %.
- Il sera retenu par la société, en sa qualité d'établissement payeur, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ;
- Les associés, personnes physiques, qui le souhaitent, pourront opter pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ainsi bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158,3, 2°, du code général des impôts. Cette option devra être globale c'est-à-dire concerner la totalité des revenus du capital de l'associé.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices les dividendes suivants :

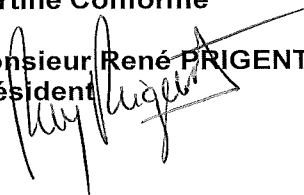
Exercices	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et bénéficiant de l'abattement de 40 %	Revenus éligibles à l'abattement visé à l'article 158 du CGI et ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 %
30.06.2018	200.000 €	4.800 €	195.200 €
30.06.2017	602.500 €	14.460 €	588.040 €
30.06.2016	-	-	-

o o o

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié Conforme

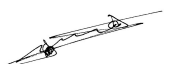
Monsieur René PRIGENT
Président



Laure-France TIMAR-SCHUBERT
Commissaire aux Comptes
12 rue Victor Massé
75009 - PARIS

A.D.T.+
243 avenue Gabriel Péri
91700 ñ SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2019



Laure-France Timar-Schubert
12 rue Victor Massé
75009 Paris

A.D.T. +

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 30 juin 2019)

Au Président de la Société **A.D.T. +**

I - Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} septembre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.D.T.+** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; j'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

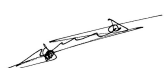
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les



plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

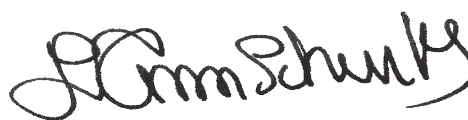


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 13 septembre 2019

Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



L.-F. Timar-Schubert

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etats de synthèse

COGER



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	12 571	11 757	814	1 281
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000		2 000	2 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 571	11 757	2 814	3 281
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	48 010		48 010	44 138
Fournisseurs débiteurs	75		75	26
Personnel	122		122	77
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 450		2 450	861
Autres créances	50 257		50 257	2 180
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	290 961		290 961	318 251
Charges constatées d'avance	122		122	120
TOTAL ACTIF CIRCULANT	391 997		391 997	365 653
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	406 568	11 757	394 811	368 934

Bilan

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	40	40
Report à nouveau	31 192	198
Résultat de l'exercice	292 603	230 994
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	332 220	239 616
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	64	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 961	4 811
Personnel		41 271
Organismes sociaux		43 022
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 528	34 024
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 104	1 023
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	4 336	5 168
Dettes fiscales et sociales	8 968	124 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	599	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	62 592	129 318
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	394 811	368 934

Compte de résultat

	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois	du 01/07/17 au 30/06/18 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	982 857	781 393
Autres produits	5	4
Total	982 862	781 397
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	541 745	206 369
Total	541 745	206 369
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	3 620	4 359
Salaires et Traitements	33 641	150 215
Charges sociales	-2 179	78 399
Amortissements et provisions	467	1 109
Autres charges	394	288
Total	35 944	234 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	405 173	340 658
Résultat financier		
RESULTAT COURANT	405 173	340 658
Charges exceptionnelles		213
Résultat exceptionnel		-213
Impôts sur les bénéfices	112 570	109 451
RESULTAT DE L'EXERCICE	292 603	230 994

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe

COGER



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.D.T. +

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 394 811 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 292 603 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 917			8 917
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 654			3 654
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	12 571			12 571
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 000			2 000
Immobilisations financières	2 000			2 000
ACTIF IMMOBILISE	14 571			14 571

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 977	169		8 145
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 313	298		3 612
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 290	467		11 757
ACTIF IMMOBILISE	11 290	467		11 757

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 103 036 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 000		2 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	48 010	48 010	
Autres	52 904	52 904	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	122	122	
Total	103 036	101 036	2 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 62 592 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 961	52 961		
Dettes fiscales et sociales	8 968	8 968		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	663	663		
Produits constatés d'avance				
Total	62 592	62 592		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	64			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 060
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	4 336
Total	7 396

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	122		
Total	122		